

25AOUT2015



**CIHR 1RSC**

Institute of Aboriginal Peoples' Health

Institute of Aging

Institute of Cancer Research

Institute of Circulatory and Respiratory Health

Institute of Gender and Health

Institute of Genetics

Institute of Health Services and Policy Research

Institute of Human Development, Child and Youth Health

Institute of Infection and Immunity

Institute of Musculoskeletal Health and Arthritis

Institute of Neurosciences, Mental Health and Addiction

Institute of Nutrition, Metabolism and Diabetes

Institute of Population and Public Health

Institut de la santé des Autochtones

Institut du vieillissement

Institut du cancer

Institut des appareils circulatoire et respiratoire

Institut de la santé des femmes et des hommes

Institut de génétique

Institut des services et des politiques de la santé

Institut du développement et de la santé des enfants et des adolescents

Institut des maladies infectieuses et immunitaires

Institut de l'appareil locomoteur et de l'arthrite

Institut des neurosciences, de la santé mentale et des toxicomanies

Institut de la nutrition, du métabolisme et du diabète

Institut de la santé publique et des populations

le 17 août 2015

**Guy Breton, C.M.,M.D.,FRCPC**  
Recteur

**Dominique Bérubé, Ph.D.**  
Vice-Rectrice intérimaire à la recherche,  
à la création et à l'innovation

**Université de Montréal**  
C.P. 6128, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3J7

Chers docteurs Breton et Bérubé,

Nous vous remercions de votre lettre du 16 juin dernier dans laquelle vous demandiez que l'on procède à une nouvelle évaluation des demandes de plusieurs chercheurs à l'étape 2 du volet Fondation. Veuillez nous excuser de ne pas vous avoir répondu plus tôt; nous avons un volume important de demandes à traiter et nous avons dû analyser les points que vous avez soulevés par rapport à la qualité de l'évaluation par les pairs à l'étape 2. Nous vous remercions de l'aide offerte pour améliorer le nouveau processus mis à l'essai.

Nous accordons une très grande importance à la qualité et à l'équité du processus d'évaluation par les pairs; il s'agit d'une priorité pour les IRSC. À la lumière des résultats du réexamen de l'expertise des évaluateurs affectés aux demandes mentionnées, nous pouvons confirmer que ces demandes ont été assignées à des personnes ayant toutes les compétences voulues pour s'acquitter de cette tâche, comme en fait foi leur déclaration sur leur capacité d'évaluer les demandes ainsi que la confirmation du président scientifique virtuel. La sélection des évaluateurs dans le cadre de ce concours s'est fondée sur les mêmes lignes directrices que pour tous les autres programmes de financement des IRSC. Après avoir analysé attentivement l'information que vous nous avez fournie au sujet de l'évaluation des demandes, nous en arrivons à la conclusion que la procédure établie a été suivie. Cela étant dit, pour garantir l'intégrité de la démarche d'évaluation par les pairs dans le cadre de ce nouveau processus, les IRSC continueront de travailler de concert avec les présidents virtuels afin d'assurer un bon suivi des commentaires formulés.

...2/

Le classement accordé par chaque évaluateur pour une demande donnée – au sein de leur sous-ensemble de demandes – est ce qui a été utilisé au final pour établir le classement global des demandes aux étapes 1 et 2 du concours. Les évaluateurs n'avaient pas à s'en tenir à leur cote initiale pour chacun des critères (O++, O+, 0, etc.) lors du classement des demandes leur étant attribuées. Les évaluateurs se servent plutôt des cotes en tant qu'outil afin de classer les demandes. Pour passer à l'étape finale de l'évaluation, une des exigences suivantes doit être respectée :

- la demande a obtenu un classement combiné minimum au-dessus du 65e centile;
  - au moins trois évaluateurs ont classé la demande au-dessus du 70e centile;
  - au moins deux évaluateurs ont classé la demande au-dessus du 70e centile, et la demande a obtenu un classement combiné minimum au-dessus du 56e centile.
- Cette stratégie a été utilisée pour cerner toute observation aberrante ou toute divergence parmi les évaluations afin d'accorder toute l'attention nécessaire aux demandes en question.

Il convient de noter qu'en cas de divergences marquées dans l'évaluation des demandes à l'étape 2, nous recommandons que ces dernières fassent l'objet de discussions. Cependant, nous ne nous attendons pas à un consensus puisque les évaluateurs, qui mettent à profit une expertise complémentaire, peuvent parfois avoir des points de vue différents. Par ailleurs, le classement combiné représente la moyenne des classements individuels de tous les évaluateurs pour une demande, exprimée en pourcentage (c.-à-d. de 0 à 100 %).

Puisque l'écart-type précisé reflète les divergences dans le classement des évaluateurs, l'occurrence d'importants écarts-types est attribuable à la valeur élevée des pourcentages. Par exemple, une demande qui reçoit des pourcentages de 20, 80, 90, 100 et 100 obtient un écart-type de 33,47. En comparaison, des notes moyennes aux 20e, 80e, 90e, 100e et 100e centile au concours du POSF, qui utilise l'échelle de 0 à 4,9 des IRSC, donneraient des valeurs de 3,25, 4,13, 4,31, 4,9 et 4,9, et un écart-type de 0,68. Comme la valeur des rangs centiles dépend du classement relatif d'une demande donnée, d'après de multiples évaluateurs à qui sont assignés divers sous-ensembles de demandes, l'importance des écarts-types augmente davantage dans le contexte du présent concours.

En ce qui concerne votre question sur la variation dans le classement entre l'étape 1 et l'étape 2 du volet Fondation, je vous rappelle que le processus d'évaluation de l'étape 2 ne dépend aucunement de celui de l'étape 1. Les évaluateurs doivent évaluer le mérite des demandes de l'étape 2 telles que soumises, au moyen des critères d'évaluation distincts de l'étape 2, et ils n'ont pas accès aux demandes de l'étape 1 ni aux résultats. On ne devrait donc pas s'attendre à avoir une grande corrélation entre les classements de l'étape 1 et ceux de l'étape 2. Cela étant dit, la question que vous soulevez constitue un aspect du programme que nous examinerons à la lumière des commentaires que nous avons reçus.

Dans votre lettre, vous exprimez aussi des préoccupations quant au faible taux de réussite en général des candidats de l'Université de Montréal au présent concours du volet Fondation, comparativement au succès obtenu par le passé dans le cadre du Programme ouvert de subventions de fonctionnement (POSF). Malheureusement, étant donné que les objectifs globaux (et critères d'évaluation correspondants) du POSF et du volet Fondation sont très distincts, les réussites passées ne sont pas nécessairement garantes de succès dans le programme Fondation.

Après avoir examiné toutes vos préoccupations, nous pouvons affirmer que la procédure établie a été respectée dans tous les cas soulevés. Nous sommes conscients de la frustration qu'ont pu causer nos décisions à vos chercheurs. Toutefois, les IRSC ne disposent pas d'un processus d'appel permettant de remettre en cause les décisions prises par les pairs évaluateurs. Je sais que ce n'est pas la réponse que vous espérez, mais j'espère sincèrement que l'information que nous vous fournissons par la présente clarifiera la situation en ce qui touche les résultats du concours et le concours en tant que tel. En raison de la nature très compétitive du processus de financement des IRSC, de nombreux candidats hautement qualifiés qui sont passés à l'étape 2 du concours n'ont malheureusement pas pu être retenus.

Meilleures salutations,



Jane E. Aubin, Ph.D.  
Chef des affaires scientifiques et Vice-présidente à la recherche,  
à l'application des connaissances et à l'éthique

cc : Alain Beaudet, Président, Instituts de recherche en santé du Canada